

Maison des Sports de la Somme, 2 rue Lescouvé, 80000 Amiens

Tél: 06 50 59 94 22

Mail: secretariat.cdtt 80@gmail.com

https://www.cdtt80.com

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE LA SOMME JEUNES 2024

Article 1- Conditions de participation

Les Championnats Individuels de la Somme Jeunes sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française, licencié(e)s dans le département de la Somme et sélectionné(e)s selon les critères de la commission technique (Article 5).

Article 2: Frais de participation

Le droit d'engagement est gratuit pour les joueurs et joueuses ayant participé à deux des trois premiers tours de Critérium Fédéral, sinon il sera de 7 euros.

Article 3 : Durée des parties

L'ensemble des parties se joue au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Titres attribués

- Champion de la Somme simple Poussins
- Championne de la Somme simple Poussines
- Champion de la Somme simple Benjamins
- Championne de la Somme simple Benjamines
- Champion de la Somme simple Minimes Garçons
- Championne de la Somme simple Minimes Filles
- Champion de la Somme simple Cadets
- Championne de la Somme simple Cadettes
- Champion de la Somme simple Juniors Garçons
- Championne de la Somme simple Juniors Filles

Article 5 : Qualification des joueurs et joueuses

Les différents tableaux seront constitués de 12 joueurs/joueuses.

Sont qualifié(e)s pour les différents tableaux :

- Les 10 premiers/premières au cumul des points attribués lors du Critérium Fédéral.
- Deux joueurs/joueuses désigné(e)s par la commission technique départementale.

Les joueurs/joueuses désigné(e)s par la commission technique départementale devront être de la catégorie d'âge inférieure. Le cas échéant, le/la ou les joueurs/joueuses de la catégorie concernée ayant le plus de points accumulés lors du Critérium Fédéral seront sélectionné(e)s.

Les joueurs ou joueuses surclassé(e)s auront <u>l'obligation</u> d'également participer au tableau de leur catégorie d'âge.

En cas de tableau incomplet, les joueurs ou joueuses des catégories d'âge inférieures seront sélectionné(e)s au cumul des points attribués lors du Critérium Fédéral.

Si un tableau est toujours incomplet après ces dispositions, la commission technique pourra sélectionner des joueurs ou joueuses n'ayant participé à aucun tour de Critérium Fédéral.

Article 6: Engagement

Chaque joueur ou joueuse sélectionné(e), ou remplaçant(e), recevra par le biais de son club une feuille de confirmation de participation à renvoyer par mail, dûment complétée avant le Vendredi 9 Février 2024 à l'adresse mail suivante : antoine.huon0@gmail.com ou par courrier avec le règlement au 32 Résidence Jules Verne, 80480 Saleux. Passée cette date limite, aucune inscription ne sera prise en compte.

Article 7 : Déroulement sportif

Pour chacun des tableaux, les participant(e)s seront réparti(e)s dans des poules de 3 joueurs/joueuses d'après le cumul des points attribués lors du Critérium Fédéral.

L'ordre des parties de poule sera le suivant : 1-3 / 2-3 / 1-2.

Le 1^{er} ou la 1^{ère} de chaque poule sera directement qualifié(e) pour les quarts de finale.

Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule disputeront un match de barrage huitième de finale.

Le tableau sera à élimination directe, seule la partie décidant de la 3^{ième} et 4^{ième} place se jouera.

Article 8: Balles

Les balles agréées seront en plastique, blanches et fournies par le Comité Départemental.

Article 9 : Tables

La compétition se déroulera sur 14 tables.

Article 10: Horaires

La compétition se déroulera le Samedi 17 Février 2024.

Catégories Poussins, Poussines, Minimes Garçons et Filles, Juniors Garçons et Filles : Pointage à 8h30 et début de la compétition à 9h00.

Catégories Benjamins, Benjamines, Cadets et Cadettes : Pointage à 14h et début de la compétition à 14h30.

Ouverture de la salle à 8 h00

Article 11: Podium

Les 4 premiers/premières de chaque catégorie seront récompensé(e)s et participeront au podium.













